

## **MAIRIE DE MARCHEVILLE**

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trois septembre à 19 h 30, se sont réunis en lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Marchéville sous la présidence de Mr Lage Patrick, Maire, dûment convoqués le 30 août 2021.

Etaient présents : Mr Lage Patrick – Mr Hémon Thierry – Mme Amé Marie-Line – Mme Vaudolon Corinne - Mr Guillonnet Denis – Mme Fontaine Sonia – Mr André Ludovic  
Mme Le Cam Zennouche Muriel -

Absents excusés : Mr Huvet Philippe (pouvoir à Mme Le Cam Zennouche Muriel) -  
Mme Le Cam Huvet Sylviane (pouvoir à Mr Guillonnet Denis) – Mme Lamirault Nolwenn

Secrétaire de Séance : Mme Amé Marie-Line

#### **Informations diverses**

\* Monsieur le Maire informe que la Présidente du Club des anciens a remercié la commune du versement de la subvention.

\* Gestion des Ressources Humaines : Monsieur le Maire informe que le centre de gestion ne gère plus notamment les avancements de grade. La commune, à cet effet, doit rédiger des lignes directrices de gestion qui seront proposées au comité technique du centre de Gestion. Après avis du comité technique, un arrêté sera pris par la commune et notifié au personnel.

\* Monsieur le Maire informe que la Société Parc Eolien de Marchéville sera fusionnée au sein de la société EDPR France Holding.

\* Monsieur le Maire informe qu'il a rendez-vous avec le trésorier municipal Mr Desfriches. La trésorerie de Courville va fermer le 31 décembre 2021 ; à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la trésorerie sera celle de Nogent le Rotrou.

#### **Approbation du compte rendu du 11 juin 2021**

Le compte rendu du 11 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et pouvoirs.

#### **Installations de trois transformateurs électriques à Buglou et au Breuil**

Ces documents ont été remis par courriel aux conseillers municipaux.

Synelva Collectivité souhaite installer trois postes de transformation moyenne tension sur le domaine public communal 2 postes rue du Loir le Breuil et 1 poste à Buglou.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité des membres présents et pouvoir, à chacune de ces installations.

Monsieur le Maire informe qu'une redevance est versée par Synelva à la commune.

#### **Déclassement de la RD 352-2**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hémon Thierry, adjoint en charge des travaux. Ce dernier indique que le chemin de Fausserville sur la commune des Châtelliers de 1 km 200 dont 460 mètres environ est sur la commune de Marchéville est classé en route départementale. Le Maire des Châtelliers Notre Dame a demandé que ce chemin soit déclassé dans la voirie communale.

Monsieur le Maire de Marchéville informe que la commune va récupérer de la dotation globale de fonctionnement sur ces 460 m de voirie.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et pouvoirs :

- la convention de déclassement de la RD352-2 dans la voirie communale ; cette convention a été remise par courriel aux conseillers municipaux.
  - le déclassement de la RD352-2 selon les conditions prévues par cette convention
- Et le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents et pouvoirs, le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

### **Action Sociale : Attribution de chèques cadeaux aux agents**

Monsieur le Maire informe que la commune a l'obligation de souscrire une action sociale pour les agents titulaires et non titulaires puisque le pass Eurélien proposé par le Centre de gestion n'existe plus. Il suggère l'attribution de chèques cadeaux pour Noël en donnant une enveloppe de 50 € à 100 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et pouvoirs, d'allouer à chaque agent un chèque cadeau de 80 €.

### **Acquisition des meubles de la bibliothèque.**

Monsieur le Maire informe qu'il va être procédé à l'acquisition des meubles pour la bibliothèque et demande qu'un règlement soit établi pour son fonctionnement.

L'implantation de cette bibliothèque dans la salle des associations est à l'étude .

### **Décisions modificatives**

- 1) Monsieur le Maire informe, à la demande de la Trésorerie qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative pour provisionner les créances non recouvrées depuis plus de deux ans sur le budget communal - Décision modificative n°3/2021

- Article 615221 « Entretien et réparation des bâtiments publics » - 1 €
- Article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » +1 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents et pouvoirs, la décision modificative n° 3/2021.

- 2) Monsieur le Maire informe, à la demande de la Trésorerie qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative pour provisionner les créances non recouvrées depuis plus de deux ans sur le budget de l'eau - Décision modificative n°1/2021

- Article 61523 « Entretien et réparation des réseaux » - 2 €
- Article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » +2 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents et pouvoirs, la décision modificative n° 1/2021.

- 3) Monsieur le Maire informe, à la demande de la Trésorerie qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative pour rembourser les tickets de garderie sur le budget communal - Décision modificative n°4/2021.

- Article 615221 « Entretien et réparation des bâtiments publics » - 100 €
- Article 673 « Titres annulés sur exercice antérieur » + 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents et pouvoirs, la décision modificative n° 4/2021.

- 4) Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative afin de régler les salaires et charges jusqu' à la fin de l'année compte tenu des remplacements des agents en arrêts – Décision modificative n° 5/2021.

- |   |            |
|---|------------|
| - Article 615221 « Entretien et réparation des bâtiments public » | - 10 000 € |
| - Article 6413 « rémunération du personnel non titulaires »       | +10 000 €  |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents et pouvoirs, la décision modificative n° 5/2021.

### **Point sur travaux**

- La peinture de la porte de l'église est en cours.
- L'entreprise Roc interviendra le 11 octobre 2021 pour le renforcement du mur de la mare.
- Une commission des travaux est prévue.

### **Accessibilité des bâtiments communaux.**

Monsieur le Maire informe qu'il y a cinq établissements recevant du public : Mairie, Salle des Associations, Ecole, Restaurant Scolaire et Eglise.

Des travaux d'accessibilité ont été effectués à la mairie, à la salle des associations.

Concernant l'église, une dérogation sera demandée auprès de la Préfecture vue le coût économique important environ 50 000 € et défiguration du patrimoine.

Il est évoqué la mise en place d'une rampe amovible.

Des attestations d'accessibilité sur l'honneur seront établies et adressées à la Direction Départementale des Territoires (DDT).

### **Journée du Patrimoine le 18 et 19 septembre 2021.**

Une visite commentée de l'église St Chéron sera proposée le Samedi 18 septembre 2021 à 15h et le Dimanche 19 septembre 2021 à 14 h 30.

Le pass sanitaire est nécessaire pour cette visite.

### **Point sur la rentrée scolaire**

Madame Marie-Line, adjointe et directrice de l'école, informe que la rentrée s'est bien passée. 69 élèves sont scolarisés : En CE2 26 élèves, en CM1 21 élèves et en CM2 22 élèves.

### **Questions et informations diverses**

\* Madame Zennouche Muriel demande que soit envoyé aux conseillers municipaux le compte rendu avant l'affichage, la publication sur internet, panneaupocket et facebook.

Les conseillers ont 8 jours pour émettre leurs observations. Passé ce délai, le compte rendu est publié.

\* Monsieur Hémon informe qu'une visite avec la Communauté de Communes est prévue le Jeudi 9 septembre 2021 afin de définir les travaux de voirie à réaliser.

\* Concernant la machine à pain, Madame Vaudolon Corinne a essayé de contacter le boulanger. Elle est en attente de réponse.

L'abri sera réalisé par la commune.

\* Madame Vaudolon Corinne informe qu'elle fait le nécessaire afin que la fibre arrive à la mairie et à l'école.

\* Un arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs va être distribué, affiché et publié sur le site internet, panneaupocket et facebook.

Fin de séance 21 h 00.